

Conseil départemental

LA POLITIQUE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT

DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIONS
POUR RÉPONDRE À L'URGENCE
CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Partout,
pour tous
et avec tous



**Agir
pour vous !**



Chaque territoire de la Haute-Garonne doit pouvoir bénéficier de soutien et d'investissement qui permettent de répondre aux défis énergétiques, numériques, environnementaux et climatiques.

Le Conseil départemental a choisi d'agir vite et fort pour garantir un futur viable, pour nous et nos descendants, et pour répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à faire face aux leurs.

Relever les défis du temps présent c'est lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, favoriser la production et la consommation responsables, assurer la protection et la gestion durable de la ressource en eau.

L'urgence climatique nous commande d'agir pour améliorer la qualité de vie des citoyens, changer les comportements, répondre aux enjeux des mobilités en développant plus encore les transports collectifs, le covoiturage, les Réseaux express vélo... En matière de transition énergétique, nous investissons dans les démarches d'économie d'énergie, nos aides à la réhabilitation thermique sont renforcées et nos futurs collègues sont tous à énergie positive. La protection de la biodiversité, la mise en place de nouvelles pratiques agro-écologiques, le développement du tourisme vert sont également au cœur de nos actions. Ce sont autant de chantiers au service de l'homme et au service de l'environnement, notre espace commun.

Engagé sur le terrain, solidaire et bienveillant, novateur par une action publique basée sur le dialogue citoyen, le Conseil départemental est porteur d'une ambition pour la Haute-Garonne de demain et d'une vision qui place l'humain au centre de ce projet. Notre mission est d'œuvrer pour le bien commun en étant acteur d'un progrès qui doit être social, partagé et durable. C'est une priorité fondamentale pour laquelle nous restons plus que jamais mobilisés.

Georges Méric

Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

SOMMAIRE

SENSIBILISER LES CITOYENS À L'ENVIRONNEMENT..... **04**

PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU... **06**

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE..... **08**

CRÉER UN RESEAU DE VOIES POUR LE TOURISME VERT..... **10**

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ..... **12**

DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE..... **16**

LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CD31..... **18**



"Agir pour vous ", depuis 4 ans, en Haute-Garonne, c'est aussi agir au quotidien pour réussir la transition écologique.

Face aux urgences de santé publique, nous menons les batailles de la qualité de l'air en innovant sur les mobilités, de la qualité de l'eau en agissant des Pyrénées à Toulouse, de la qualité de l'alimentation en accompagnant les démarches agro environnementales.

Face à l'explosion des coûts de l'énergie et aux atteintes au pouvoir d'achat, nous accompagnons la rénovation de milliers de logements sociaux ou privés, nous développons des transports collectifs

gratuits, nous multiplions les espaces gratuits d'éducation à l'environnement.

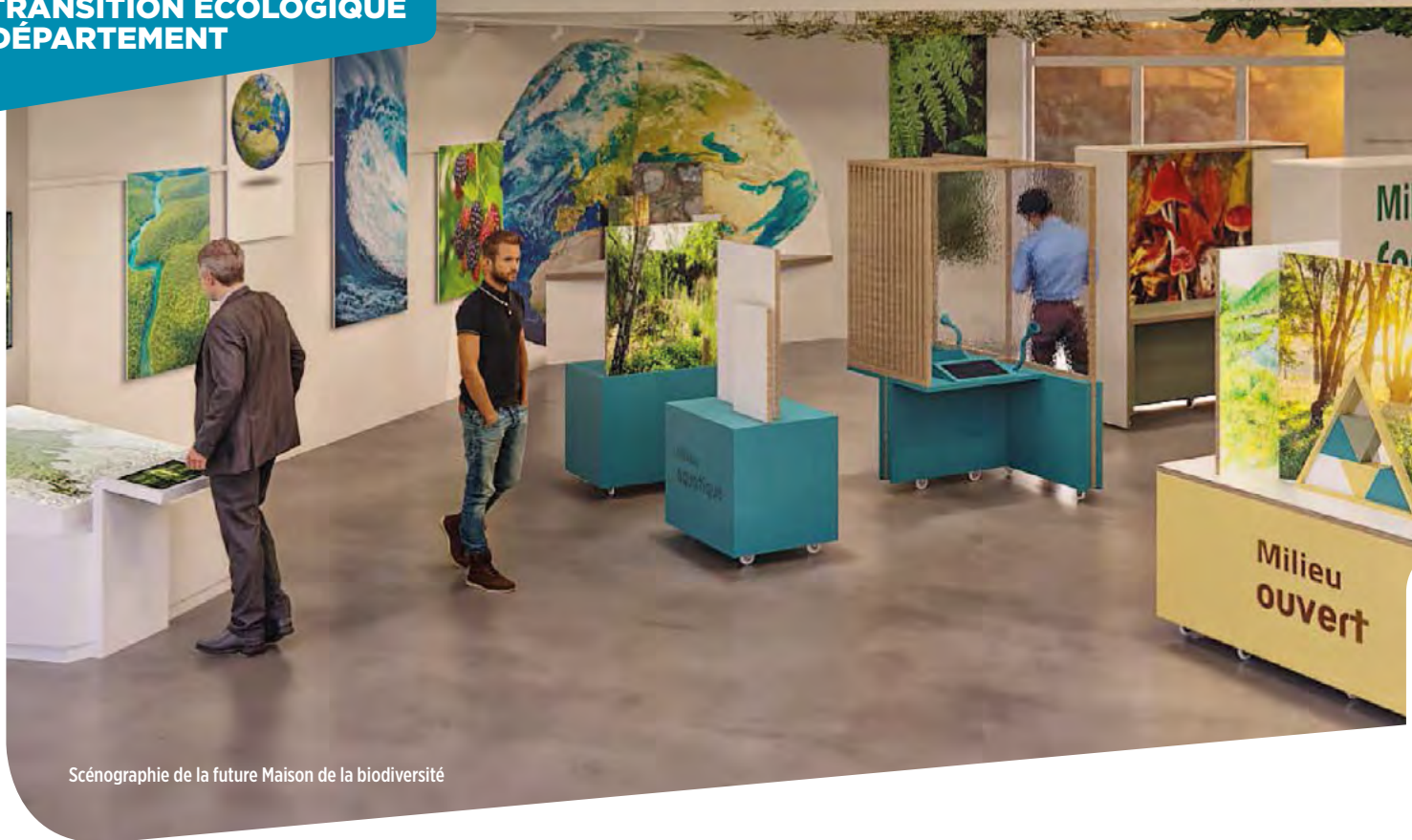
Face à la fragilité de la biodiversité, nous soutenons toutes les initiatives pour protéger 1000 ha d'Espaces Naturels, relancer Natura 2000 ou protéger des zones humides.

Aujourd'hui avec 41 mesures concrètes présentées ici, dès demain avec des actions innovantes adossées à un dialogue citoyen réinventé, nous agissons pour vous et pour répondre aux attentes de notre jeunesse haut-garonnaise."

Jean-Michel Fabre

Conseiller départemental,
Vice-président en charge du Logement,
du Développement durable et du Plan climat





Scénographie de la future Maison de la biodiversité

SENSIBILISER LES CITOYENS À L'ENVIRONNEMENT

POUR CONVAINCRE, UNE COLLECTIVITÉ QUI MONTRE L'EXEMPLE

Parce que chacun à son niveau peut agir pour protéger notre unique biosphère, le Conseil départemental développe au sein de son administration des pratiques salutaires pour l'environnement. La question des déplacements mobilise toute l'attention de la collectivité à travers l'application du **Plan de Déplacements d'Administration** adopté en janvier 2018 ; 31 mesures destinées à encourager les déplacements non polluants : véhicules de service à faibles émissions, vélos de service à assistance électrique, journées de sensibilisation autour des modes actifs, création d'aires de covoiturage, enquête déplacements auprès de tous les agents. Toutes ces actions ont été récompensées par Tisséo Collectivités, qui a remis au Conseil départemental le trophée Ecomobilité 2018.

En juin 2019, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé dans la voie du **télétravail** pour ses agents : une solution pour mieux respirer en préservant notre atmosphère.

MOINS DE GASPILLAGE DANS LES CANTINES DES COLLÈGES ET COLLECTE DES BIO-DÉCHETS

Préserver nos ressources, moins gaspiller, tel est le sens des actions de sensibilisation du public collégien que poursuit de manière régulière le Conseil départemental dans tous les collèges.

Un livret contre le **gaspillage alimentaire** a été rédigé par le Conseil départemental des collégiens, et salué au niveau national par le prix « Démocratie jeunesse » attribué dans le cadre des trophées éco-actions. Dans cette dynamique d'économie circulaire, une meilleure gestion des déchets est déjà opérationnelle dans une cinquantaine de collèges, avec le tri et la **valorisation des biodéchets**.



Lancement du télétravail au Conseil départemental

BON À SAVOIR

L'ensemble des démarches éco-exemplaires engagées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne ont été saluées par le Ministère de la transition écologique, à l'occasion de la remise du Trophée Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre en juillet 2018 à Paris.

ieu
astier



Véhicule électrique de service



L'état de notre unique biosphère est à bien des égards alarmant : le rythme des bouleversements climatiques s'accroît et la disparition des espèces vivantes s'accroît.

Les mobilisations citoyennes, notamment des très jeunes, nous montrent la voie. Il faut amplifier le mouvement.

Haute-Garonne Environnement s'y emploie pleinement, avec ses outils pédagogiques et ses journées thématiques, afin de permettre à chacun d'agir pour la planète."

Pascal BOUREAU

Président de Haute-Garonne Environnement
Conseiller départemental du canton de Blagnac



Outil pédagogique "Agir pour le climat !" réalisé par HGE

FIN DES PESTICIDES LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Le règne du désherbage chimique est bel et bien révolu le long des routes départementales. Ce changement de pratiques, initié dès 2010, contribue à protéger la faune et la flore bordant les chaussées tout en garantissant la sécurité des automobilistes.

La mise en place du **fauchage raisonné**, en procédant à des coupes plus tardives, participe également à un développement des espèces végétales et animales dans nos territoires.

Ces procédés sont mis en œuvre également sur les espaces verts, propriétés du Conseil départemental.

HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT, UNE BOÎTE À OUTILS POUR L'ENVIRONNEMENT

Créé à l'initiative du Conseil départemental, le syndicat mixte Haute-Garonne Environnement (280 communes et 70 associations adhérentes) propose des **journées d'information** pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement durable.

Il met à la disposition des communes, des associations, des écoles et des collèges, des **outils pédagogiques** sur des thématiques environnementales. Depuis 2015, 300 collèges, associations ou communes ont utilisé ces outils soit 150 000 personnes sensibilisées.

UNE MAISON DE LA BIODIVERSITÉ, AU CŒUR DE LA FORÊT DÉPARTEMENTALE DE BUZET-SUR-TARN

Avec pour ambition d'être le lieu emblématique du département en matière de sensibilisation aux **enjeux de protection et de conservation de la biodiversité**, la maison de la biodiversité de la Forêt de Buzet-sur-Tarn verra le jour début 2020. Elle recevra des scolaires comme le grand public toute l'année.

DES MARCHÉS PUBLICS PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Conscient que la commande publique est synonyme d'impacts sur le changement climatique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a choisi d'optimiser ses achats de produits, biens et services en privilégiant la moindre émission de gaz à effet de serre.

La charte de la commande publique adoptée en 2017 par le Département s'engage en effet à promouvoir **un achat responsable, innovant et respectueux de l'environnement.**



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

UN NOUVEAU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES TERRITOIRES

Le Conseil départemental s'est fixé comme objectif de **protéger durablement la ressource en eau**, en optimisant la gestion du patrimoine, en améliorant la qualité des eaux distribuées tout en sécurisant la distribution de l'eau potable.

Véritable outil de planification pour les années à venir, le nouveau **Schéma départemental d'alimentation en eau potable** est le fruit d'une large concertation engagée avec les acteurs locaux, qui a permis d'établir un état des lieux partagé et de recenser les besoins en équipements des territoires.

L'EAU, UN BIEN PUBLIC À PARTAGER, DES CONNAISSANCES À ÉCHANGER

Les signes du réchauffement climatique, en particulier sur la ressource en eau, ne sont plus à démontrer au niveau local.

Le Conseil départemental a décidé de prendre ses responsabilités pour améliorer la gestion de la ressource en eau. **Le colloque sur l'eau**, organisé fin 2017 avec la **présence de l'explorateur Jean-Louis Etienne**, a constitué un moment fort dans la vie de la collectivité et a permis de partager les connaissances et les expériences avec les élus et les acteurs du secteur de l'eau. Depuis ce colloque, le Département a renforcé ses actions et mobilisé au quotidien tous les acteurs.

PROJET DE TERRITOIRE GARONNE AMONT : NE PAS ATTENDRE 2050 POUR AGIR !

Le changement climatique, la croissance démographique, les usages multiples de l'eau ont un impact dès à présent sur la situation de la ressource en eau dans le département et constituent une menace pour le développement de nos territoires : la diminution des débits liée à des sécheresses plus précoces, plus intenses et plus longues constitue un défi prioritaire.

C'est pourquoi, le Conseil départemental a lancé **le projet de territoire Garonne amont**, depuis sa source dans les Pyrénées jusqu'à la confluence Garonne-Ariège située aux portes de Toulouse.

Pendant six mois, un **véritable dialogue citoyen** s'est instauré, permettant de définir un plan d'actions co-construit et opérationnel, visant le retour à l'équilibre quantitatif de la ressource en eau sur le bassin de la Garonne.



LA POLITIQUE D'ÉTIAGE ?

Chaque année, le Conseil départemental renouvelle les conventions qui le lient avec les exploitants de barrages pour mobiliser des volumes d'eau qui serviront à maintenir des débits suffisants quand les cours d'eau sont au plus bas.

Pour faire face à ces périodes d'étiages de plus en plus fréquentes l'été, en particulier sur la Garonne, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est associé au Conseil départemental de l'Ariège pour étudier la sécurisation de la capacité du barrage de Montbel.

UN DÉFI RELEVÉ : LA RESTAURATION DU DÉBIT ET DE LA QUALITÉ DE L'AUSSONNELLE

Le Conseil départemental s'est fortement impliqué dans le « Défi Aussonnelle », avec l'enjeu d'améliorer durablement la qualité des eaux de cette rivière parmi les plus dégradées de la Haute-Garonne.

Suite à la construction de deux nouvelles stations d'épuration, l'acquisition de la retenue de la Galage à Sainte-Foy-de-Peyrolières a permis la réalimentation du cours d'eau, un projet porté par Réseau 31 en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les communes concernées.





LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

DES CONSEILS GRATUITS ET INDÉPENDANTS POUR RÉNOVER SON LOGEMENT

La facture d'énergie est le deuxième poste de dépenses courantes d'un ménage et un foyer sur cinq est en situation de précarité énergétique.

La **rénovation thermique des logements** demeure une priorité et les **Espaces Info Énergie** sont une réponse concrète apportée aux usagers qui disposent ainsi d'une information gratuite et objective de la part des conseillers-énergie.

Pour un maillage complet du département, le Conseil départemental propose ainsi 11 permanences, qui concernent 4 territoires (PETR du Pays Lauragais, PETR Pays Tolosan, Communauté de communes de la Save au Touch et commune de Fontenilles).

UNE IMPLICATION FORTE EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

En 2018, pour lutter contre la précarité énergétique, 675 logements privés de propriétaires modestes et surtout très modestes, ont été financés par le Conseil départemental pour des travaux de **rénovation énergétique dans leur logement**. Ces subventions peuvent atteindre pour les foyers très modestes 15 500 € et pour les modestes 10 000 € pour un plafond de travaux de 20 000 € HT.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est engagé activement aux côtés des bailleurs sociaux en soutenant de manière prioritaire la **construction de logements HLM basse consommation**.

Sur son patrimoine direct, le Conseil départemental de la Haute-Garonne poursuit les travaux de rénovation sur les collèges, avec systématiquement la recherche d'une meilleure performance énergétique. A ce titre, sur toutes ses opérations de constructions neuves ou de reconstructions, la collectivité a décidé d'aller au-delà des exigences réglementaires en imposant la démarche « énergie-carbone », permettant d'évaluer la performance des bâtiments sous l'angle énergétique et environnemental. Dans les derniers travaux neufs, il faut citer le collège d'Escalquens qui sera le **premier collège à énergie positive du département**.

Pour mettre en adéquation ses actions avec la nécessité d'économiser l'énergie et de favoriser le développement des énergies renouvelables, le Département a lancé en juin 2018 l'installation d'un système innovant de **télésuivi des consommations** sur ses 144 plus gros bâtiments afin de détecter au plus tôt les anomalies sur les installations techniques et de prioriser ses actions de performances énergétiques.

L'énergie : second poste
de dépenses des ménages



Les déplacements doux constituent l'une des thématiques d'action du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour la transition écologique sur notre territoire.

En complément d'une dimension plutôt touristique de la marche à pied et des voies vertes à vélo, nous nous engageons aujourd'hui fortement pour mettre en place de véritables alternatives à l'«autosolisme» (fait de circuler seul en voiture), avec l'objectif de réduire nos émissions de CO2 pour les déplacements domicile - travail : développement du covoiturage, mise en place d'un Réseau Express Vélo en commençant par l'agglomération toulousaine.

Ce réseau apportera des itinéraires sécurisés, continus et lisibles aux cyclistes qui peuvent facilement parcourir des distances de 15km en Vélo à Assistance Electrique."

Julien KLOTZ

Conseiller départemental, Président de la Commission Logement et Développement durable

BON À SAVOIR

Engagé en interne dans la recherche de meilleures performances énergétiques, le Conseil départemental participe au Concours Usages Bâtiment Efficace 2020 (Cube 2020) avec l'objectif de réduire les consommations d'énergie sur trois de ses bâtiments, en combinant qualité du bâti, qualité de l'exploitation technique, et bon usage par les occupants.

Les consommations sur les 3 sites retenus pour ce challenge (la Maison Départementale des Solidarités de Blagnac et deux collèges publics à Colomiers et Ayguesvives) seront analysées et donneront lieu à un classement.

RATIONALISER LES DÉPLACEMENTS POUR LIMITER LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'attractivité de l'agglomération toulousaine est source d'une forte croissance économique mais également démographique qui génère chaque année toujours plus de déplacements quotidiens ou de transit. Face à cette congestion automobile, le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose de **rationaliser l'usage de l'automobile, en favorisant par exemple le covoiturage**. Ainsi, 25 aires de covoitages réparties dans tout le département font l'objet de travaux d'aménagement, ce qui représentera dès 2020 près de 780 places supplémentaires de stationnement mises à la disposition des habitants.

Maintenir la voiture individuelle au centre des mobilités du quotidien est d'autant plus difficile pour nos concitoyens qu'elle est source de dépenses importantes dans le revenu des ménages. Il est donc de notre responsabilité de construire une mobilité durable basée sur une offre de transports diversifiée et respectueuse du cadre de vie. C'est pourquoi depuis 2018, avec l'Etat, la Région Occitanie, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a réalisé des études multimodales destinées à explorer tous les leviers d'actions pour améliorer la mobilité dans l'agglomération toulousaine. Les études identifient le vélo comme un mode de transport ayant un fort potentiel d'utilisateurs en termes de report modal sur les trajets domicile-travail. Aussi, le Conseil départemental de la Haute-Garonne propose la mise en place d'itinéraires cyclables à haut niveau de service, appelés « Réseau Express Vélo », alliant sécurité, continuité, lisibilité et confort pour ses utilisateurs.



Aire de covoiturage



Le vélo, un mode de déplacement "doux"



CRÉER

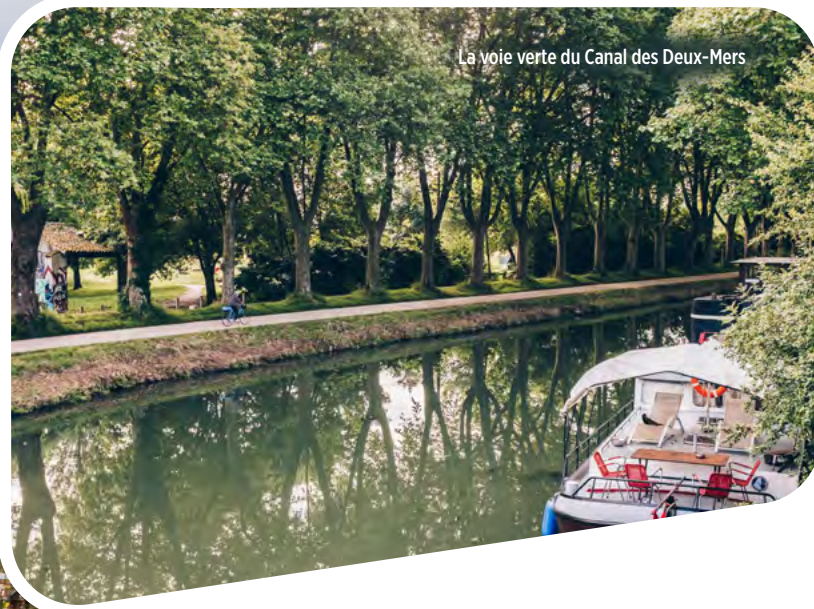
UN RÉSEAU DE VOIES POUR LE TOURISME VERT ET LES LOISIRS

UNE OFFRE D'ITINÉRAIRES CYCLABLES EN PLEIN ESSOR

Soutien financier et technique des collectivités dans leurs investissements en matière d'infrastructures cyclables du quotidien, **le Conseil départemental agit également pour la création d'un grand réseau de voies vertes et bleues pour encourager le développement du tourisme vert et de loisirs.** Elevés au rang de priorité, l'aménagement de pistes cyclables et pédestres, ainsi que la valorisation des voies navigables doivent contribuer à faire de la Haute-Garonne une destination d'itinérance incontournable : Canal des deux-Mers, Parcours Garonne, véloroute du Piémont pyrénéen, Via Garona, tous ces circuits constituent de véritables leviers de développement au service de l'économie et du tourisme local mais aussi répondent aux attentes des habitants.

En 2018, le Conseil départemental a pris en charge l'animation de la gouvernance du comité d'itinéraire de la **voie verte du Canal des Deux-Mers** (V80). Il s'agit d'assurer la promotion de ce parcours, ainsi que l'harmonisation de la signalisation et des aménagements afférents.

Le schéma directeur des itinéraires cyclables continue à se déployer dans le département. Un travail très important de coopération interdépartementale est conduit avec les départements voisins ou avec les pays frontaliers, comme sur le projet **Trans-Garona** en direction de l'Espagne. Cet itinéraire cyclable permettra d'ici 2021 de relier Toulouse au Val d'Aran, en longeant la Garonne. Quant à la **véloroute du piémont pyrénéen** (V81) qui traverse les Pyrénées d'ouest en est, elle est quasiment achevée dans son passage en Haute-Garonne (secteur de Roquefort-sur-Garonne - Salies-du-Salat).



La voie verte du Canal des Deux-Mers

BON À SAVOIR

Le tourisme, seconde activité économique du département, génère 15 000 emplois et un milliard d'euros de retombées économiques chaque année.

Par l'aménagement d'un grand réseau de pistes cyclables, pédestres et équestres, ainsi que la valorisation des voies navigables, le tourisme vert est l'une des priorités du Conseil départemental.

Le projet Trans-Garona s'inscrit pleinement dans cette ambition de développer l'itinérance douce. Une belle opération pour dynamiser l'activité économique de ce territoire, tant en terme d'hébergements disponibles que dans la valorisation des sites naturels et patrimoniaux.

DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE POUR (RE-)DÉCOUVRIR LES RICHESSES NATURELLES QUI NOUS ENTOURENT

Complémentaires du réseau de voirie, les chemins et sentiers de randonnée pédestre contribuent à la cohésion des territoires qu'ils traversent. Soumis à des pressions importantes (disparition, mise en culture, dépôts sauvages, urbanisation, etc.), il convient de les conserver tout en leur donnant de nouvelles fonctions, en matière de préservation du cadre de vie et de cohésion sociale. Ces cheminements concourent au maintien de la biodiversité en faisant office de corridors écologiques, notamment au sein des espaces agricoles.

La randonnée pédestre rencontre un écho de plus en plus large auprès du grand public et le Conseil départemental de la Haute-Garonne considère les chemins de randonnée comme des éléments structurants pour les territoires en termes d'attractivité et d'économie touristiques. En 2017, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'est ainsi associé à ses partenaires pour financer et réaliser la **Via Garona**, ou GR861, un chemin pédestre de 170 km qui permet de relier Toulouse à Saint-Bertrand-de-Comminges, en longeant le fleuve Garonne. L'itinéraire traverse 41 communes et permet de relier 6 monuments inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Il permet de découvrir un patrimoine bâti précieux et préservé, mais aussi de profiter d'un environnement naturel préservé, composé d'une biodiversité peu commune et d'une faune exceptionnelle.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne travaille actuellement sur l'amélioration du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, dans sa section **Conques-Toulouse**.

En charge de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), le Conseil départemental de la Haute-Garonne poursuit l'accompagnement administratif et technique des collectivités de la Haute-Garonne pour **l'inscription de nouveaux sentiers non motorisés** qui participent à la découverte des richesses naturelles, paysagères et patrimoniales du département. Des aides financières sont accordées pour permettre aux maîtres d'ouvrages, communes et groupements de communes, de financer l'aménagement et la gestion des sentiers, la signalétique d'interprétation, ou encore l'acquisition d'écocompteurs.



Le parcours Garonne



PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

MIEUX CONNAÎTRE LES ZONES HUMIDES POUR MIEUX LES PROTÉGER

La Haute-Garonne est dotée d'un patrimoine naturel riche qui nécessite d'être protégé et valorisé. Espaces de transition entre la terre et l'eau, les **zones humides constituent un réservoir de vie pour de nombreuses espèces animales et végétales et assurent des services indéniables en protégeant des crues et des sécheresses.**

Afin de préserver ce patrimoine environnemental remarquable menacé par de nombreux facteurs liés aux activités humaines et par le réchauffement climatique, le Conseil départemental a procédé au premier inventaire des zones humides en Haute-Garonne : 2 000 zones recensées pour un total de 4 489 hectares, soit 0,7% du territoire de la Haute-Garonne.

Cet inventaire évolutif et non-exhaustif est mis à la disposition des élus locaux et des porteurs de projets (propriétaires, gestionnaires, agriculteurs) mais aussi du grand public.

Dans ce cadre, l'aide aux collectivités pour leurs projets de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides et des continuités écologiques a été consolidée.

BON À SAVOIR

En France, les zones humides abritent 50 % des espèces d'oiseaux et 30 % des plantes remarquables ou menacées. En stockant l'eau et le carbone sous forme organique, elles constituent également un levier précieux d'adaptation au changement climatique.

Méconnues, voire même souvent considérées comme insalubres, les zones humides sont largement menacées par les activités humaines (urbanisation, agriculture, aménagement des cours d'eau, etc.). La moitié d'entre elles a d'ailleurs disparu au cours du siècle dernier dans l'Hexagone !



La biodiversité préservée à la Forêt de Buzet

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR ENRAYER LE DÉCLIN DES ABEILLES

Les colonies d'abeilles sont un magnifique symbole d'une biodiversité préservée. **Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a répondu favorablement aux sollicitations de la filière apicole, en proposant des sites d'installation de ruches sur plusieurs domaines dont il est propriétaire.** Après l'implantation de ruches dans la forêt de Buzet et dans le parc du château de Laréole, le Conseil départemental a décidé d'héberger des ruches sur son toit, à l'Hôtel du Département, en plein cœur de Toulouse.

Toutes ces installations de ruches ont été couronnées de succès avec, à la clé, une bonne récolte de miel. Ces ruches viennent renforcer le réseau d'alerte animé par le Groupement de défense sanitaire apicole, en vue d'informer ses membres de menaces éventuelles qui pourraient affecter leurs ruchers.



Miel de fleurs de l'ENS Laréole

LA PLANTATION DE HAIES AU SERVICE DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La collectivité poursuit son programme de **plantation de haies** auprès des agriculteurs volontaires, **une pratique qui permet de favoriser la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols et la pollution des eaux.**

Le phénomène des coulées de boues qui se répète chaque année conforte le Conseil départemental dans cette initiative qui a fêté en 2018 son trentième anniversaire, avec la plantation du 1 000^e kilomètre de haies. **La haie champêtre, véritable corridor écologique, contribue à l'équilibre de l'agro-écosystème en favorisant la biodiversité.**

En offrant un habitat, de la nourriture et des lieux de circulation à toute une faune, la haie participe à l'équilibre écologique de nos territoires.



Plantation du 1000^e Km de haies

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES, DES RÉSERVOIRS CLASSÉS DE BIODIVERSITÉ

Les ENS jouent un rôle majeur pour le cycle de l'eau, la protection des sols et la biodiversité. Le Conseil départemental en a fait une priorité de sa politique environnementale, en agissant à deux niveaux.

En premier lieu, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a pris des mesures de protection sur des espaces naturels fragiles situés sur son patrimoine. **La forêt de Buzet-sur-Tarn, la zone naturelle du château de Laréole, la zone naturelle de Lège et la zone humide de Saliat**, propriétés du Conseil départemental, sont ainsi classées Espaces Naturels Sensibles. D'un autre côté, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a étendu sa politique de classement à des sites appartenant à des collectivités ou à des particuliers : **le domaine de Fonbeauzard, le mont Calem, l'îlot boisé de la forêt de Bouconne, les gravières de la Valette**. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne intervient dans les deux cas en classant les sites, en participant au financement des études, des acquisitions ou des aménagements. Au total, les ENS concernent aujourd'hui 678 hectares dans le département, l'objectif étant de classer 1 000 hectares d'ici 2022 pour préserver ces espaces remarquables, tout en les ouvrant au public autour d'animations.

Chaque année, dans le cadre des programmes de gestion de site qui s'imposent aux ENS, l'évènement « la forêt de Buzet dans tous ses états » accueille de nombreux visiteurs autour d'animations destinées aux scolaires mais aussi au grand public : des balades contées au cœur de cette belle forêt départementale, des séances sportives, des ateliers ludiques pour découvrir des trésors naturels parfois inattendus.



Papillon posé sur une joubarbe

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE PARTIE PRENANTE DU RÉSEAU EUROPÉEN NATURA 2000

Le récent rapport sur l'état de la biodiversité dans le monde nous pousse à agir : l'IPBES, la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'équivalent du GIEC mais pour la biodiversité, indique qu'une espèce sur huit, animale et végétale, risque de disparaître à brève échéance, de la surface de notre planète.

La Charte de Metz pour la biodiversité adoptée en mai 2019 par les membres du G7 engage ainsi les Etats signataires à « accélérer et intensifier les efforts pour mettre fin à la perte de biodiversité », à renforcer les stratégies et actions politiques, et les recherches en matière de biodiversité.

Depuis 2018, **le Conseil départemental a renforcé son implication dans Natura 2000, le réseau européen des sites naturels à protéger**, en application des directives européennes « Habitats Faune Flore » et « Oiseaux ». En Haute-Garonne, les 12 sites du réseau Natura 2000 concernent 157 communes et occupent 47 000 hectares, soit 7,5 % de la superficie du département.

Le Conseil départemental assure la présidence du comité de pilotage de la zone spéciale de conservation Garonne-Ariège-Salat-Pique-Neste (directive Habitat) et de la zone de protection spéciale Vallée de la Garonne – de Boussens à Carbonne (directive Oiseaux). Sur sa proposition, le Conseil départemental a également été désigné animateur territorial des zones situées le long de la Garonne et de la Pique, dans leurs sections haut-garonnaises.

S'appuyant sur l'association Nature en Occitanie et sur d'autres acteurs locaux pour la réalisation des actions définies dans le document d'objectifs, il est prévu par exemple la création et la diffusion d'un document à destination des porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des enjeux Natura 2000, avec la réalisation systématique d'une évaluation des incidences.

BON À SAVOIR

Depuis 2018, le Conseil départemental soutient financièrement la réserve naturelle régionale de la Confluence Garonne-Ariège dont la gestion a été confiée à l'Association Nature en Occitanie.

Il s'agit d'un réservoir de biodiversité unique dans la région et situé aux portes de la grande agglomération toulousaine (600 hectares de milieux terrestres et aquatiques).





DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE DURABLE

CHANGER DE RÉFÉRENTIEL AU NIVEAU DES PRATIQUES AGRICOLES EN FAVORISANT L'AGRO-ÉCOLOGIE

Les Engagements pour la transition écologique décidés par le Conseil départemental participent à la transformation du modèle agricole de ces 40 dernières années. Plusieurs leviers sont mobilisés pour **une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux**, en particulier **l'accompagnement au développement de l'agriculture biologique**. Le réseau des conseillers agro-environnement permet de soutenir chaque année 6 000 agriculteurs en les conseillant par exemple sur **l'agroforesterie**, sur **l'irrigation raisonnée** de leurs terres, sur **l'optimisation des intrants** (fumure, traitements adaptés, meilleure gestion de l'irrigation), ou encore sur la **diminution des antibiotiques dans les élevages** haut-garonnais.

Préserver la fertilité des sols et lutter contre l'érosion et les coulées de boue représentent un enjeu fort également pour le Département. Un plan d'action départemental de sensibilisation et de conseil pour limiter les coulées de boue est en cours : des réunions d'information et des diagnostics individuels sont proposés aux agriculteurs pour préserver leur sol. Par son aide technique et financière à **la plantation de haies**, le Conseil départemental intervient pour modifier la physionomie des paysages et bouleverser la façon d'appréhender l'usage des sols et la place réservée à la biodiversité dans l'agriculture, et la préservation des couverts végétaux.

Toutes ces mesures permettent également d'anticiper les changements climatiques et leurs conséquences économiques sur les exploitations.



Action des conseillers agro environnement



LES MAEC, C'EST QUOI ?

Tout au long de l'année, le Conseil départemental maintient son soutien à la diversité agricole de la Haute-Garonne, en attribuant des aides financières au travers des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

En association avec la Chambre d'Agriculture, 92 agriculteurs en polyculture élevage ont jusqu'ici été accompagnés dans le département pour s'engager dans des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Plus de 10 000 hectares sont concernés et le dispositif a vocation à s'étendre avec le lancement d'une nouvelle campagne dans les mois qui viennent.

Il convient de rappeler que grâce à l'apport financier du Département pendant cinq ans dans cette opération, les fonds européens (FEADER) ont pu être mobilisés, ce qui représente un investissement efficace pour accompagner les éleveurs dans l'évolution de leurs pratiques.



Animation Agrilocal au collège de Fenouillet



Nichoir à oiseaux alternative biologique aux pesticides

DES DISPOSITIFS POUR MANGER MIEUX ET LOCAL

La transition écologique dans l'agriculture se traduit par une **recherche de la qualité** dans les productions agricoles. Le Conseil départemental se pose comme un partenaire de premier plan dans le **développement des filières de qualité**, avec une politique très active pour valoriser les productions agricoles locales de qualité, comme par exemple les vins de Fronton, l'agneau des Pyrénées, ou encore l'ail violet de Cadours.

Permettre au plus grand nombre d'avoir accès à de bons produits saisonniers, notamment la jeunesse, c'est l'objectif que s'est fixé le Département avec l'opération « Miam 31 » qui permet aujourd'hui aux 84 collèges équipés d'une cuisine autonome de s'approvisionner en produits locaux et de qualité. Le soutien aux circuits courts connaît un nouvel élan, avec l'ouverture de la plateforme en ligne « Agrilocal31 », qui permet de mettre en relation producteurs et acheteurs.

FAVORISER DES PRATIQUES AGRICOLES MOINS IMPACTANTES SUR LA NATURE

L'agriculture ne peut se résumer à la seule production agricole et le Conseil départemental de la Haute-Garonne a fait le choix d'attribuer des aides ciblées pour s'orienter vers une agriculture durable. Par exemple, il soutient le **pastoralisme** sur deux axes : le développement d'une filière ovine de qualité et l'amélioration de l'activité pastorale. Les équipements liés à l'activité maraîchère et arboricole continuent à faire l'objet de subventions, ce qui favorise le **développement des circuits courts**, réduit la pénibilité du travail des agriculteurs et permet de **s'engager dans des pratiques agro-écologiques**. La stratégie agricole du département se concrétise également par le soutien aux pratiques innovantes : **l'agroforesterie**, **la lutte biologique par confusion sexuelle dans la viticulture**, ou encore **la conservation des sols**.

A noter que des opérations parcellaires se sont poursuivies sur la zone maraîchère de Quinze Sols à Blagnac, avec le souci de **pérenniser les exploitations agricoles sur le territoire périurbain** et de mettre en place des circuits courts de distribution qui profitent au public scolaire.



LES PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE OUVRE DÉBUT 2020 UNE MAISON DE LA BIODIVERSITÉ

Située au milieu d'un environnement agricole, la forêt départementale de Buzet est un refuge pour de nombreuses espèces végétales et animales présentes dans le département. **Condensé de biodiversité, la forêt de Buzet a ainsi été choisie pour accueillir la future Maison de la biodiversité, avec une ouverture au public prévue début 2020.** Cet espace a pour vocation de devenir un lieu emblématique du département en matière de sensibilisation du public aux enjeux de protection et de conservation de la biodiversité.

Toujours dans une démarche pédagogique, le Conseil départemental de la Haute-Garonne a mis en place au cœur même de la forêt, un parcours de près de 800 mètres de long, spécialement aménagé pour les personnes à mobilité réduite, permettant à tous de profiter des richesses naturelles de ce site classé.

LA RÉALISATION D'UN ATLAS DES PAYSAGES

En partenariat avec les services de l'État et le CAUE 31 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), le Conseil départemental va rédiger un **Atlas des paysages**. Ce document de référence **aura pour objectif d'identifier, de caractériser tous les paysages, en y associant des préconisations de pistes d'actions.**

Il sera disponible en septembre 2020 et mis à la disposition des communes, des structures intercommunales, de tous les acteurs intéressés qui pourront s'en saisir pour développer des politiques d'aménagement durable, en favorisant par exemple la trame verte et bleue dans leurs projets.



Terrasse d'observation de la future
Maison de la Biodiversité

LA BIODIVERSITÉ MISE À L'HONNEUR FIN 2019 : UN COLLOQUE ET UN OUTIL PÉDAGOGIQUE !

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'associe au syndicat mixte Haute-Garonne Environnement, pour organiser fin novembre 2019, **un colloque ouvert au grand public sur le thème « la biodiversité sur son 31 : un bien commun à protéger ! »**. Jean Jouzel, célèbre climatologue et ancien vice-président du GIEC, sera présent aux côtés des associations environnementalistes du département, pour débattre de la situation en Haute-Garonne et des actions à mettre en œuvre. La parole sera donnée également à des expériences conduites ici ou là, par des collectivités, des entreprises, et des particuliers.

Dans son action de sensibilisation des plus jeunes et sur le modèle du kit d'animation « Agir pour le climat ! » réalisé en 2018, **Haute-Garonne Environnement** proposera dès la fin 2019 **un nouvel outil pédagogique sur la biodiversité** composé de différents modules destinés aux écoles élémentaires et aux collèges. L'objectif est de **faire connaître un ensemble de bonnes pratiques** par le biais d'animations ludiques afin d'**éduquer les écocitoyens de demain**.



La mare de l'ENS
Forêt de Buzet

SE DÉPLACER À VÉLO POUR ALLER AU TRAVAIL

Pour faire face à la congestion automobile constatée dans la grande agglomération toulousaine, la solution des déplacements à vélo trouve tout son intérêt.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'engage ainsi dans la réalisation d'un Réseau Express Vélo, avec la construction d'itinéraires réservés aux vélos qui permettront de garantir des déplacements du quotidien en toute sécurité.

Cinq tracés sont à l'étude sur plus de 42 km. Ils offriront aux haut-garonnais une alternative crédible à la voiture permettant ainsi de les aider à faire des économies sur leur budget lié aux déplacements.





Cycliste dans les rues de Toulouse



L'ENS (Espace Naturel Sensible) de Laréole



Inauguration du premier parc photovoltaïque d'Enercoop

AGIR POUR SOUTENIR LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne entend contribuer à des appels à projets participatifs et citoyens de production d'énergie renouvelable sur le département de la Haute-Garonne.

Pour mener à bien la transition énergétique de nos territoires, la collectivité a souscrit au capital d'Enercoop Midi-Pyrénées, une société coopérative d'intérêt collectif, qui développe de multiples projets de production d'énergie renouvelable, citoyens et locaux.

En avril 2019, la société coopérative a inauguré son premier parc photovoltaïque à Cintegabelle.

OBJECTIF DE 1000 HECTARES D'ESPACES NATURELS SENSIBLES CLASSÉS D'ICI 2022

En tant qu'autorité compétente reconnue par l'article L 113-8 du code de l'urbanisme pour la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS), le **Conseil départemental de la Haute-Garonne poursuivra le classement de ces espaces remarquables portés par les acteurs volontaires du territoire haut-garonnais** : communes haut-garonnaises et leurs groupements, associations agréées au titre de la protection de l'environnement, fédérations départementales et propriétaires privés. 678 hectares sont à ce jour classés sur les 1 000 hectares prévus d'ici 2022.

UNE IMPLICATION SANS FAILLE DANS LE DOSSIER « GARONNE »

La Garonne, véritable colonne vertébrale du département de la Haute-Garonne, fait l'objet de toutes les attentions. L'étude prospective « Garonne 2050 » réalisée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2014 a révélé que les débits naturels d'étiage seront en moyenne réduits de moitié pour le bassin de la Garonne, alors même que les besoins en eau ne faibliront pas, avec une agriculture dynamique et une augmentation de la population importante.

Pour préserver la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif, le Conseil départemental s'implique ainsi dans les dispositifs croisés qui s'emploient à trouver des solutions pour anticiper la situation préoccupante de pénurie d'eau annoncée à l'horizon 2050. En sa qualité de membre du Syndicat mixte pour l'étude et l'aménagement de la Garonne (SMEAG), le Conseil départemental de la Haute-Garonne prend toute sa part dans la politique d'étiage de la Garonne, essentielle dans cette période de réchauffement climatique pour faire face à tous les usages de l'eau.

Le Département travaille collectivement et selon le principe de subsidiarité avec ses partenaires, sur **la mise en œuvre du prochain Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**, dit SAGE de la Vallée de la Garonne, qui permettra d'**instaurer une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques** sur tout le linéaire. Les priorités d'actions du SAGE seront définies à partir des priorités décidées au préalable par les collectivités maîtres d'ouvrage elles-mêmes.

Enfin, dans une démarche proactive et sans attendre la mise en place d'une nouvelle gouvernance qui devrait voir le jour autour de la gestion quantitative de la Garonne, le **Conseil départemental de la Haute-Garonne a pris l'initiative d'engager un véritable dialogue citoyen autour du projet de territoire Garonne Amont** : comment préserver la ressource en eau et favoriser un équilibre entre les besoins et les ressources sur le bassin de la Garonne amont ? Un exercice de participation citoyenne réussi, avec les premiers choix d'action opérationnels qui devraient être actés par les élus du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le courant du premier semestre 2020.







CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la marquette
31090 Toulouse Cedex 9



POUR EN SAVOIR PLUS
HAUTE-GARONNE.FR



**Agir
pour vous !**